

HALTE A LA DESINFORMATION : MA SITUATION EST PARFAITEMENT LEGALE, MORALE ET BANALE

(par Luc Ferry)

Je lis ici ou là, le plus souvent sur internet, des commentaires si absurdes, si délirants, sur ma situation professionnelle qu'il me faut bien mettre une bonne fois pour toutes les choses au point. Trois thèmes, tous trois d'une totale absurdité mais qui trompent aisément ceux qui ignorent les règles du service public, reviennent en boucle, alimentant indéfiniment les mêmes commentaires fielleux : 1) J'aurais été payé pour des cours que je n'ai pas faits – je serais donc un « absentéiste » rétribué pour ses absences ! ; 2) Le Président de mon université m'aurait sommé de venir faire mes cours et Matignon aurait remboursé les sommes que j'ai touchées indûment, tout cela aux frais du contribuable ; 3) Enfin, je présiderais un organisme fantôme, occupant ainsi une espèce « d'emploi fictif ».

Ces trois affirmations sont totalement délirantes, sans aucun lien avec la réalité. Elles témoignent d'une méconnaissance sidérante des règles les plus élémentaires du service public – notamment de celles qui régissent la mise à disposition des enseignants dans des administrations autres que leur corps (ou établissement) d'origine. Toute personne de bonne foi qui lira ce qui va suivre pourra s'en convaincre d'autant plus aisément que tout ce que je vais dire est facilement vérifiable et appartient de part en part au domaine public.

Pendant plus de vingt ans, j'ai assuré normalement mon métier d'enseignant et de chercheur – d'abord au lycée des Mureaux, puis à l'école normale d'Arras, au CNRS et enfin dans diverses universités : l'Ecole Normale supérieure de la rue d'Ulm, la Sorbonne (Paris I), puis l'université de Lyon II et celle de Caen où j'étais professeur titulaire de rang A, dirigeant les thèses et assurant les cours d'agrégation et de doctorat. J'ai été ensuite nommé à Paris VII où, contrairement à ce que j'ai lu parfois, j'ai donné pendant deux ans, avec mon ami Jean Didier Vincent, un cours : ce cours a même été publié aux éditions Odile Jacob sous le titre « Qu'est ce que l'homme ? », ce que tout le monde peut vérifier. Il est donc d'autant plus faux de dire que je n'ai « jamais mis les pieds dans mon université », que j'ai donné ce cours par plaisir, alors que rien ne m'obligeait à le faire puisque j'étais déjà appelé à d'autres fonctions.

En effet, après plus de vingt ans de bons et loyaux services, j'ai choisi de changer d'air, de prendre un peu de distance avec l'enseignement proprement dit : en 1995, François Bayrou m'a proposé de présider le Conseil national des programmes, ce que j'ai fait jusqu'en 2002, date à laquelle je suis devenu ministre de l'Education. A la sortie du ministère, en 2004, Jean Pierre Raffarin m'a demandé de présider un des

conseils (le CAS = Conseil d'analyse de la société) qui entourent Matignon et qui sont rattachés à ce qu'on appelait alors le Commissariat au Plan.

Dans ces trois fonctions (Président du CNP, Ministre, Président du CAS), bien évidemment, j'étais en situation de « mise à disposition » ou de « détachement », comme des dizaines de milliers d'autres professeurs qui occupent des postes autres que ceux de l'enseignement. Pour l'essentiel, donc, je n'enseignais plus, sauf pour le plaisir et pour garder le contact avec les étudiants. Dans ces conditions, bien évidemment aussi, un professeur n'est pas « absentéiste » : il n'est en rien « payé pour des heures qu'il ne fait pas » (quelle absurdité !), mais pour le nouveau métier qui est désormais le sien. Lorsqu'un agrégé d'histoire, par exemple, est mis à disposition d'un grand musée comme le Louvre, il n'est pas payé pour les cours qu'il n'assure plus dans son lycée, mais pour son nouveau travail d'archiviste ou de conservateur. Ce fut exactement la même chose pour moi lorsque j'étais président du CNP, ministre, ou président du CAS. Encore une fois, des dizaines de milliers de fonctionnaires sont dans une situation en tout point identique à la mienne – situation parfaitement légale, morale et totalement banale – sans qu'on leur fasse le procès qu'on m'a fait ! Dire que j'ai été payé pour des heures que je n'ai pas assurées est donc un mensonge pur et simple, une désinformation à laquelle j'ai même du mal à répondre tant elle est à proprement parler délirante, hors du réel.

On me dira peut-être : pourquoi, dans ces conditions, ce début de polémique entre le Président de l'université de Paris VII et les services de Matignon ? Pourquoi ce fameux « remboursement » de mon traitement par les services du Premier Ministre ? Là aussi, il n'y a pas le moindre mystère, pas la moindre difficulté ni anicroche : depuis cette année – c'est donc tout nouveau à l'échelle de l'histoire de l'administration – la fameuse loi sur l'autonomie des universités fait que les mises à disposition d'enseignants vers d'autres administrations ou organismes que leurs établissements d'origine, ne sont plus décidées ni gérées par le ministère lui-même, comme c'était le cas autrefois, mais directement par les universités. C'est ce qu'on appelle justement leur autonomie. Or, pour pouvoir mettre un professeur à disposition d'un organisme autre que son université, il faut qu'une convention soit signée avec cet organisme. Dans mon cas précis, ma mise à disposition auprès des services de Matignon, qui devait justement être renouvelée en 2010, devait donc attendre pour ce faire qu'une telle convention soit établie entre Paris VII et Matignon. Ce n'était donc plus à mon Université de payer mon traitement, mais à Matignon de le faire, d'après cette nouvelle convention. La situation étant rigoureusement inédite, l'élaboration et la signature de cet accord ont pris plusieurs mois – ce qui n'avait rien de scandaleux et ne dépendait en toute hypothèse nullement de moi, mais de services administratifs qui ont tout simplement mis quelque temps à gérer la nouvelle donne. Ce que Matignon a remboursé n'était donc en aucun cas, ni de près ni de loin, des « heures non faites par un professeur absent », mais tout simplement mon traitement de président du CAS que l'université avait continué de verser

mécaniquement comme les années précédentes, alors qu'il devait désormais être pris en charge par Matignon.

Voilà tout ! Cela ne changeait strictement rien pour le contribuable : que je touchasse mon traitement de fonctionnaire, Président du CAS, en provenance de l'université, comme c'était le cas avant 2010 depuis cinq ans, ou de Matignon en fonction de la nouvelle loi, ne changeait rien à rien pour personne : c'est toujours de la même somme et du même argent de l'Etat qu'il s'agissait. Il n'y avait donc là nul scandale, ni le moindre absentéisme, ni le moindre emploi fictif, ni salaire touché pour des cours non faits ! Seuls les délires mensongers d'une certaine presse ont pu induire en erreur un public qui ne pouvait évidemment rien comprendre à la nouvelle législation, en admettant même qu'il eût connue l'ancienne ! Le *Canard enchainé* a joué de manière ignoble sur cette ignorance et le *Nouvel Observateur*, de manière réellement incompréhensible, a suivi à la demande de son directeur, Laurent Joffrin, qui voulait régler je ne sais quel compte personnel avec moi. Que des politiques très avertis de ces questions - et notamment Ségolène Royal, qui avait dans son propre cabinet des professeurs très exactement, à la virgule près, dans la même situation de mise à disposition que moi - aient pu exiger que je « rembourse » moi-même des cours prétendument « non faits » restera un des sommets dans les annales de la malhonnêteté intellectuelle.

Enfin, s'agissant du CAS que je préside à Matignon et pour la présidence duquel je touchais donc mon traitement d'universitaire en situation de mise à disposition (4499 euros + une indemnité de 1642 euros mensuels, ce qui peut sembler beaucoup mais est loin, très loin, des plus hauts revenus de la fonction publique, pour ne rien dire de ceux des journalistes vedettes ou des footballeurs ! Et qu'on ne dise pas que s'agissant du service public on devrait être sous - payé : il n'y a aucune raison de mal rétribuer un travail sous prétexte qu'il est effectué pour l'Etat !) - donc, s'agissant du CAS, je préciserais que j'y consacre probablement quatre à cinq fois plus de temps que si je me contentais d'assurer mon seul service d'enseignement de 4h30 par semaine, comme la loi me le permettrait. Parmi beaucoup d'autres travaux, nous avons au sein de ce conseil élaboré et conçu, en lien avec la commission « ambition volontariat » que je présidais, le nouveau statut des pompiers volontaires ; nous avons proposé de nouvelles dispositions permettant une meilleure représentation des associations, mais surtout, nous avons entièrement élaboré la structure nouvelle du service civique - après des centaines d'heures d'audition et de travail qui auraient coûté des sommes astronomiques à l'Etat s'il avait fallu recourir, comme on le fait hélas de plus en plus souvent, à des agences privées. Tous les membres du CAS sont bénévoles, il n'y a dans cette petite structure aucun emploi budgétaire, seulement trois mises à disposition, un poste de contractuel et un budget annuel de fonctionnement qui doit être le plus faible du pays. Les droits d'auteur des livres/rapports que nous publions reviennent à l'Etat selon une convention avec l'éditeur, Odile Jacob, convention qui a fait l'objet de toutes les attentions des

juristes des services de Matignon et je ne touche évidemment aucune rétribution financière sur ces publications.

Il est de bon ton de dire que les comités « Théodule » ne servent à rien, que ce sont des « fromages », que les experts sont superflus, etc. le thème plait toujours dans les chaumières quand il fait la Une des gazettes. On peut bien sûr ouvrir le débat et j'y suis tout disposé – mais je noterai deux choses : d'abord qu'il ne s'agit plus d'un débat sur la personne de Luc Ferry, sur mon cas particulier, mais sur la question générale de l'utilité des conseils qui entourent les politiques. Je remarquerai ensuite que, malgré la rituelle dénonciation des comités d'experts, il n'y a pas un seul pays au monde, pas un seul gouvernement sur la planète qui s'en passe – je dis bien pas un seul ! Il doit bien y avoir là une raison ! Disons le simplement : croire que les politiques savent tout, s'imaginer qu'ils n'ont aucun besoin de s'appuyer sur la réflexion d'universitaires, de chercheurs, de scientifiques ou de créateurs de divers horizons venus de la société civile est une ânerie de plus à ajouter au débit du populisme démagogique ordinaire. La vraie question n'est pas celle de l'existence des conseils en général, mais elle est de savoir lesquels sont utiles et lesquels superflus. De ce point de vue, j'attends très tranquillement ceux qui voudraient enquêter, mais sérieusement, pas juste pour détruire et dénigrer, sur notre travail.

Voici du reste ce qu'écrivait sur le Conseil que je préside un journaliste de *Marianne*, Jack Dion, dans un article d'autant moins suspect de complaisance que ce journal et ce journaliste en particulier n'ont jamais mesuré leurs critiques les plus acerbes à mon endroit . Trouvant tout de même bien « curieuse » l'accusation « d'emploi fictif » lancée contre moi par le *Canard*, Jack Dion ajoutait ceci à mon propos (*Marianne* du 18 juin 2011, page 10) :

« Comme de nombreux autres enseignants, le philosophe a été détaché de son poste de professeur à l'université Diderot (Paris VII) en juillet 2004, époque à laquelle il a été nommé président du Conseil d'analyse de la société (CAS), organisme rattaché à Matignon. Depuis cette date, il continue de percevoir son salaire de 4300 euros, complété par une prime de 1800 euros pour sa fonction de président. Cette pratique habituelle a juste été troublée par la loi sur l'autonomie des universités, venue compliquer les relations internes à l'administration. C'est ce qui a conduit Matignon à annoncer que ses services allaient rembourser à Paris VII les salaires qu'elle a versés à Luc Ferry pour l'année scolaire 2010-2011. Dont acte. On ne voit pas ce qu'il y a d'inique dans cette histoire. Quoi qu'on pense du pedigree de ses participants (très sélectif), le CAS effectue un travail réel, même si l'on peut contester ses choix. Le salaire de Ferry n'a rien de mirobolant. Son statut n'a rien d'offensant. Il est donc étonnant de le traiter en escroc de la république. Il est encore plus surprenant de voir deux éminences du PS, Ségolène Royal et Manuel Valls, emboucher la trompette du profiteur pris la main dans le sac. »

Ce petit moment d'honnêteté m'a, je dois dire, épaté, et même si l'article de Jack Dion, comme pour se faire pardonner, me critique par ailleurs sur d'autres sujets, je lui suis infiniment reconnaissant d'avoir eu le courage de dire la vérité que personne n'a dite dans la presse – je dis bien personne, aucun journaliste – nul n'ayant pris la peine d'expliquer en quoi consistait une « mise à disposition », ni de dire que ce statut était le plus banal et le plus légal qui soit dans la fonction publique.

Un dernier point. Depuis 2007 j'ai refusé trois propositions que j'aurais évidemment acceptées si mon but dans l'existence était d'occuper un emploi bien rémunéré et peu fatigant : j'ai refusé, alors que le Président de la république lui même, personnellement, insistait pour que j'accepte (ce dont je le remercie au passage) d'être député européen, d'être renouvelé au Conseil économique et social, et enfin d'être ambassadeur à l'Unesco. Dans les trois cas, en effet, je pensais que ma présence dans ces postes des plus confortables ne se justifiait pas et qu'elle n'aurait aucune utilité réelle. C'est dire à quel point l'accusation qui m'est faite de chercher à tout prix à occuper un « fromage » est mensongère. J'ai pris ma retraite, quitte à perdre quelque revenu, pour en finir avec ces polémiques stupides et avoir un peu la paix. Je vois sur internet que certains trouvent encore le moyen de juger scandaleux que je puisse supporter une perte de revenus, parce que je touche des rémunérations par ailleurs. Les bras, comme on dit, m'en tombent des mains ! Oui, c'est vrai, j'écris des livres qui ont l'outrecuidance d'être lus. Qui plus est, ils sont traduits dans une quarantaine de langues ce qui me vaut de donner des conférences un peu partout de par le monde. Je touche donc des droits d'auteurs qui complètent ma retraite et contribuent aussi à faire vivre ma maison d'édition et à y maintenir l'emploi. Je ne suis pas un héritier, je paye mes impôts, je n'exploite personne, je suis un homme seul, totalement libre de ses pensées et de ses opinions : je vous demande bien où est le scandale ? Parvenu à ce niveau d'imbécillité et de jalousie haineuse, je dois avouer que je reste sans voix et sans réponse...